

Communiqué de presse

Information réglementée et privilégiée



le 16 janvier 2018

Roularta lance une offre sur des titres de Sanoma

Roularta Media Group, société cotée, a lancé une offre contraignante sur les titres belges de Sanoma, à l'exception des magazines de décoration. L'offre porte sur les hebdomadaires Femme d'Aujourd'hui/Libelle (CIM 245 504 exemplaires) et Flair F/N (CIM 74 222 exemplaires), les mensuels Gaël/Feeling (CIM 69 132 exemplaires) et les magazines La Maison Victor, Communiekraant, Loving You et She Deals. Les sites web (notamment flair.be et libelle.be qui enregistrent respectivement 804 135 et 600 841 real users/mois suivant CIM), produits dérivés et les canaux de médias sociaux de ces titres sont également concernés par cette offre. En 2017, ces titres ont totalisé un chiffre d'affaires d'environ 78 millions d'euros pour un prix d'acquisition (obligation de pension et d'abonnement comprise) de 33,7 millions d'euros.

Les groupes cibles (offline/online) de ces marques média sont nettement féminins et complètent donc bien les autres groupes cibles de haute qualité qu'atteignent les marques de magazines existants de Roularta (Le Vif, Knack, Trends/Tendances, Sportmagazine, Nest, Plus Magazine etc.).

Suite à cette transaction importante, Roularta cède les titres "Je vais Construire/Ik ga Bouwen" à Sanoma moyennant un prix d' 1 million d'euro qui est déduit du prix d'acquisition mentionné ci-dessus. Ces titres complètent bien le portefeuille de magazines dédiés à l'habitat et à la décoration.

Par cette consolidation et grâce à la synergie avec les marques magazines du groupe, Roularta entend assurer la continuité et la croissance multimédia de ces titres.

Si l'offre est approuvée par Sanoma, la transaction sera soumise à l'approbation des autorités belges compétentes en matière de concurrence.

Perspectives

En 2017, Roularta Media Group a été affecté par une baisse des dépenses publicitaires, par les coûts des investissements liés au lancement de nouveaux projets – tels que la plate-forme d'e-commerce Storesquare – et par d'autres coûts uniques. Roularta prévoit dès lors un EBIT négatif. Pour l'exercice 2017, aucun dividende n'est prévu.

En 2018, une baisse des frais, la nouvelle participation de 50 % dans Mediafin (L'Echo/De Tijd), les nouvelles acquisitions Landleven (Pays-Bas) et Sterck (Anvers et Limbourg) et les autres nouvelles activités apporteront une contribution positive au résultat.

On s'attend en outre en 2018 à ce qu'une plus-value importante d'environ 145 millions d'euros soit prise en compte sur les actions Medialaan, et ceci après le closing de la transaction au cours du premier trimestre.

À partir de 2019, les charges financières de Roularta baisseront d'environ 4,5 millions d'euros grâce au remboursement d'un emprunt obligataire de 100 millions d'euros, tandis que les frais de leasing baisseront d'environ 9 millions d'euros suite à la fin des contrats Econocom.

Roularta Media Group a fait des choix stratégiques importants en misant sur la consolidation et l'innovation dans le cadre de ses activités principales. Après avoir cédé sa participation de 50 % dans Medialaan au Persgroep, la reprise possible des titres Sanoma, aux côtés de l'investissement dans Mediafin et des autres reprises intéressantes, constitue pour Roularta une possibilité importante de poursuivre une croissance saine au cours des prochaines années.

Contact

Xavier Bouckaert

CEO

Tél + 32 51 26 63 23

E-mail

xavier.bouckaert@roularta.be




Jeroen Mouton

CFO

Tél + 32 51 26 68 92

E-mail

jeroen.mouton@roularta.be

Roularta Media Group suivez nous sur    

Vous ne souhaitez plus recevoir d'e-mailings cliquez [ici](#).